

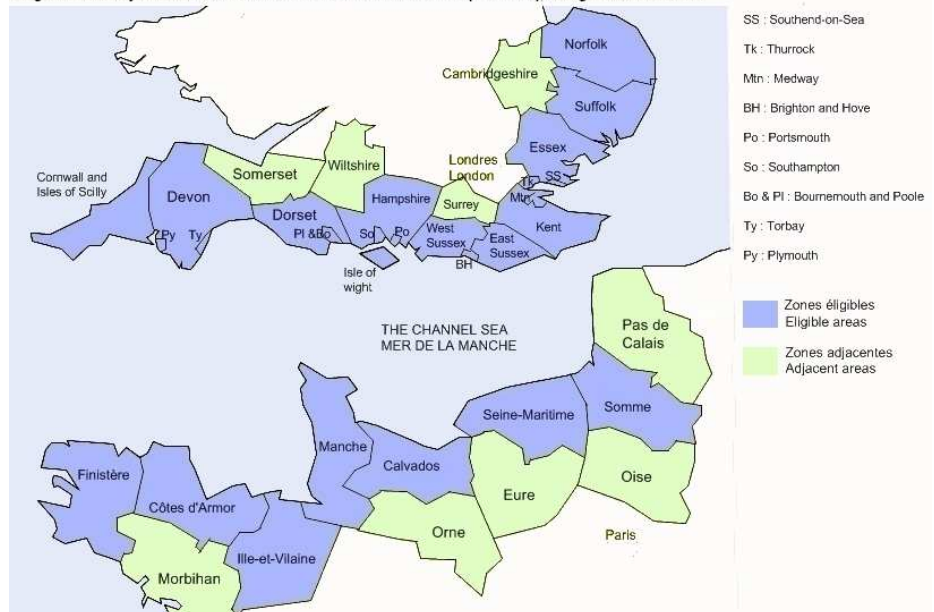
**OBJECTIF DU PROGRAMME :** Le programme vise à favoriser l'émergence d'un espace de citoyenneté commune, du sentiment d'appartenance à un espace transfrontalier et d'une identité spécifique, en soutenant des coopérations concrètes et durables inscrites dans une triple perspective d'innovation et de compétitivité, de cohésion sociale et de développement durable.

**ZONAGE :** L'aire de coopération du programme transfrontalier a été largement étendue par rapport à la période précédente, incluant les départements littoraux du Finistère à la Somme côté français, et l'ensemble des territoires côtiers britanniques du comté de Cornwall jusqu'au comté de Norfolk dans l'entrée de la Mer du Nord.

**BENEFICIAIRES :** Le programme France (Manche) – Angleterre s'adresse à **tout opérateur public, privé ou associatif qualifié dans les domaines concernés par le programme opérationnel.**

**AUTORITE DE GESTION :** La Région Haute-Normandie est chargée de la gestion et de la mise en œuvre du programme. Le Secrétariat Technique commun à l'ensemble de la zone basé à Rouen est chargé de la coordination de l'animation (le dispositif prévoit 2 coordinateurs de l'animation côté français, à Rennes et Rouen), de l'instruction et du suivi des projets (avec un correspondant unique par projet), du suivi et de la gestion administrative, de la communication et de l'évaluation du programme.

Zones éligibles et adjacentes au programme INTERREG IVA France (Manche) - Angleterre 2007-2013  
Eligible and adjacent areas to the INTERREG IVA France (Manche) - England 2007-2013



Responsable du Secrétariat commun : Chris Drew  
[Christopher.drew@cr-haute-normandie.fr](mailto:Christopher.drew@cr-haute-normandie.fr)

**THEMES DE COOPERATION :**

PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3	PRIORITE 4
Renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun et la conscience d'intérêts partagés	Tisser des partenariats d'acteurs pour le développement économique et les pôles d'excellence transfrontaliers	Construire un espace commun attractif pour y vivre et pour le visiter	Assurer le développement durable environnemental de l'espace commun

**Ces priorités sont complétées par un axe commun avec le programme des 2 Mers géré par la Région Nord-Pas-de-Calais.** Le troisième appel à projet de ce programme, ouvert jusqu'au 16 mars 2009, inclura donc également cette priorité commune avec le programme Manche. Plus d'information sur le site du programme : [www.interreg4a-2mers.eu](http://www.interreg4a-2mers.eu) dans la rubrique « Appel à projets ».

**MONTANTS :** Le budget du programme de coopération transfrontalière franco-britannique s'élève à **173,5 millions d'euros de FEDER pour la période 2007-2013.** Le taux d'intervention du FEDER a été fixé à 50% pour les projets (jusqu'à 75 % pour les micro-projets).

**CALENDRIER :**

- Le programme opérationnel a été approuvé le 18 septembre 2008 par la Commission européenne
- Les deux premiers comités de sélection des projets se sont tenus les 2 octobre 2008 et 5 février 2009.

Calendrier prévisionnel des dépôts 2009

Date limite de dépôt des fiches pré-projet	Date limite de dépôts des dossiers	Comité de programmation
Jusqu'au 31/03/09	Jusqu'au 27/04/09	08/10/09
Jusqu'au 14/09/09	Jusqu'au 12/10/09	05/02/10

Le calendrier prévisionnel des dates de dépôt jusqu'en 2015 est disponible sur le site du programme [www.interreg3.com](http://www.interreg3.com)